I

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS XII

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE CRETEIL

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire

Vu les pièces justificatives produites par Mme LAURENCE VOLLE, née le 28 mai 1980 à TALENCE (033), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité GÉNIE BIOLOGIQUE, option Diététique

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires le DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, spécialité GÉNIE BIOLOGIQUE, option DIÉTÉTIQUE

est décemé à Mme LAURENCE VOLLE

au titre de l'année universitaire 2001-2002

Le Président

Le Directeur

Fait à CRETEIL, le 10 juin 2003

47111

Chancelier des universités Le Recteur d'Académie,

Le titulaire

Tannan S. Tannan

André LESPAGNO!

Zo

PARXII

/2003200102266

3677058

Paul MENGAL

Christian CUESTA